



Je suis propriétaire d'un studio dans une résidence de vacances ...

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 2 mars 2008

Je suis propriétaire d'un studio dans une résidence de vacances à la montagne. En Assemblée Générale, on me refuse (quelques copropriétaires fumeurs) la pose de panneaux Interdiction de fumer dans l'ascenseur et dans les couloirs, sous prétexte qu'il s'agit d'une propriété privée. Mais de nombreux appartements sont loués été comme hiver à des vacanciers. De plus il y a des employés qui font le nettoyage des communs. Puis-je avoir gain de cause ?

Merci

Réponse :

Toutes les parties communes des immeubles sont visées par l'interdiction de fumer. La pose de panneaux d'interdiction de fumer y est donc obligatoire.